



Observatoire International des Prisons & Ligue des Droits de l'Homme de Nouvelle-Calédonie

Communiqué commun LDH-NC et OIP

30 détenus obtiennent la condamnation de l'État français pour conditions indignes de détention

Mardi 31 juillet 2012, le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie a condamné l'Etat à indemniser 30 détenus pour des conditions d'incarcération contraires à la dignité humaine.

L'Etat devra verser une provision, en attendant que le préjudice subi par chaque détenu soit précisément estimé et qu'une décision soit prise sur le montant total des dommages et intérêts.

C'est un pas supplémentaire vers une amélioration espérée des conditions de vie au Camp Est, la LDH-NC et l'OIP ayant accompagné plus de 160 détenus dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits par la voix de leur avocate Me Moresco. Sur les 160 recours déposés, seuls les 30 premiers ont été présentés au Tribunal Administratif à ce jour, et tous sans exception ont abouti, ce qui signifie que d'autres condamnations pourraient suivre...

La LDH-NC et l'OIP soulignent que la « prison doit être uniquement une privation de liberté, pas une privation de dignité ».

L'OIP et la LDH-NC rappellent :

- **l'article 46 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 qui prévoit que l'administration pénitentiaire doit « assure[r] un hébergement, un accès à l'hygiène, une alimentation et une cohabitation propices à la prévention des affections physiologiques ou psychologiques».**
- **l'article D.349 du Code de procédure pénale qui prévoit que: « l'incarcération doit être subie dans des conditions satisfaisantes d'hygiène et de salubrité, tant en ce qui concerne l'aménagement et l'entretien des bâtiments (...) que (...) la pratique des exercices physiques »**
- **la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme selon laquelle « l'article 3 de la Convention impose à l'état de s'assurer que tout prisonnier est détenu dans des conditions qui sont compatibles avec le respect de la dignité humaine, que les modalités de l'exécution de la mesure ne soumettent pas l'intéressé à une détresse ou à une épreuve d'une intensité qui excède le niveau inévitable de souffrances inhérent à la détention » (CEDH, Kudla c/ Pologne, 26 oct. 2000).**

Contacts :

LDH-NC Commission Prison

BP 18197 – Nouméa 98857 tél : 86 05 56 contact@ldhcnc.nc

Observatoire International des Prisons

Coordination Ile-de-France/Outre-mer Tél : 86 05 92 oip.noumea@gmail.com



Observatoire International des Prisons & Ligue des Droits de l'Homme de Nouvelle-Calédonie

Éléments complémentaires :

Prison d'un autre temps, le centre pénitentiaire de Nouméa, dit « Camp Est », est l'objet d'une attention soutenue, suite à une visite du Contrôle général des lieux de privation de liberté (CGLPL) fin 2011. Des prisonniers entassés à six 23/24h dans des cellules de 12m² et qui se lavent dans les WC à la turque, des asticots et bouts de plastique trouvés dans les repas, des rats et cafards qui ont envahi la détention... La situation appelle d'urgence une réorientation des projets pénitentiaires et de la politique pénale locale.

Mis en service en 1850, le centre pénitentiaire du Camp Est, vétuste et surpeuplé, s'est vu attribuer la *palme de la prison la plus pourrie de la République* par une délégation de parlementaires français et européens en janvier 2010. Lors de leur visite inopinée en Nouvelle-Calédonie en octobre 2011, les contrôleurs ont relevé, ***une violation grave des droits fondamentaux d'un nombre important de personnes.***

Malgré ce constat, l'essentiel des moyens alloués à sa rénovation en 2009 et 2010 a été consacré aux mesures de sécurité : réfection de la clôture d'enceinte, travaux d'éclairage et installation de la vidéosurveillance, ainsi qu'à l'ouverture du quartier mineurs, devenu quartier jeunes détenus.

Au 1er juillet 2012, 239 personnes sont toujours incarcérées dans un quartier maison d'arrêt qui ne dispose que de 102 places, et 203 personnes au quartier centre de détention, qui est doté de 136 places.

La maison d'arrêt est composée de cellules de 12 mètres carrés où cohabitent jusqu'à six personnes alors qu'il ne devrait pas y en avoir plus de deux. « *Chaque cellule comporte trois lits superposés d'un côté, deux lits superposés de l'autre côté et souvent, entre les deux rangées de lits, un matelas posé à même un sol crasseux et humide où circulent des rats et des cafards. Au moment de la visite des contrôleurs, vingt-sept des trente-quatre cellules composant la maison d'arrêt disposaient ainsi d'un matelas posé par terre, soit un nombre total de 204 personnes pour une capacité déclarée de soixante-huit places* ».

«*La chaleur dans les cellules est vite éprouvante ; des ventilateurs sont hors d'état de marche, voire absents*», les cellules sont donc inondées pour les rafraîchir. « *De nombreux lavabos sont privés de système d'évacuation de l'eau ; un seau placé sous la bonde en tient lieu* ».

« *Les grilles d'aération sont souvent obstruées afin d'empêcher les rats de rentrer dans les cellules ; ces rongeurs parviennent toutefois à rentrer et se nourrissent des restes de repas ou de cantines. Les remontées d'égouts fréquentes empestent l'atmosphère des cellules.* »

« *Les cellules disciplinaires et d'isolement sont dans un état répugnant. Le fond de chaque cellule est occupé par le « coin toilette » : les murs y sont d'une saleté repoussante avec de nombreuses traces d'humidité et d'excréments ; les cuvettes des w.-c. sont maculées. Dans les cellules d'isolement, la douche se prend sans protection au sol alors qu'elle est contiguë aux w.-c. à la turque. Les odeurs d'égout sont prégnantes. Les inondations de cellule seraient fréquentes.* »

Le contrôleur souligne que « *l'État et le fonctionnement du centre pénitentiaire sont ainsi apparus comme portant atteinte de manière grave aux droits des personnes qu'il héberge ; le personnel est, d'évidence, épuisé et inquiet devant l'absence de perspective d'avenir de l'établissement.*

Liens :

http://www.oip.org/images/stories/DD/DD76/dedans-dehors76_camp-est_bagne-post-colonial.pdf

http://www.oip.org/images/stories/DD/DD76/dedans-dehors76_itw-erika-dujardin.pdf

http://www.oip.org/images/stories/DD/DD76/dedans-dehors76_itw-elie-poigoune.pdf

<http://www.oip.org/index.php/component/k2/item/1000-dedans-dehors-n%C2%B076-camp-est-bagne-post-colonial>